

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-63**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin 2026 - pédagogie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin 2026 concernant la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin 2026 relatives à la pédagogie, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Les avis 2.5.1. et 2.5.2., approuvés par le conseil d'administration du 15 juin 2026 (délibération n°2026-56), ont été présentés pour régularisation à la CFVU du 18 juin 2026 et n'ont donc pas fait l'objet d'un nouveau vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la CFVU du 18 juin 2026.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:37:51 +02:00